

HIMALIA



GENERALI
Patrimoine



ORCHESTREZ VOTRE VIE AVEC ASSURANCE

www.generali-patrimoine.fr

Generali Patrimoine, un acteur majeur du marché de l'épargne patrimoniale

Generali, troisième assureur européen, offre à ses partenaires et clients la sécurité indispensable d'un grand groupe mondial.

L'entreprise Generali en France :

- 14,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008,
- 65 milliards d'euros d'actifs gérés en 2008.

Le Groupe Generali, 3^{ème} assureur européen :

- 68,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2008,
- 275 milliards d'euros d'actifs gérés en 2008,
- une excellente notation financière*:

Agence	Note	Commentaire
A.M. Best	A+	Supérieur
Standard & Poor's	AA-	Très solide
Fitch	AA-	Très haute sécurité
Moody's	Aa3	Excellent

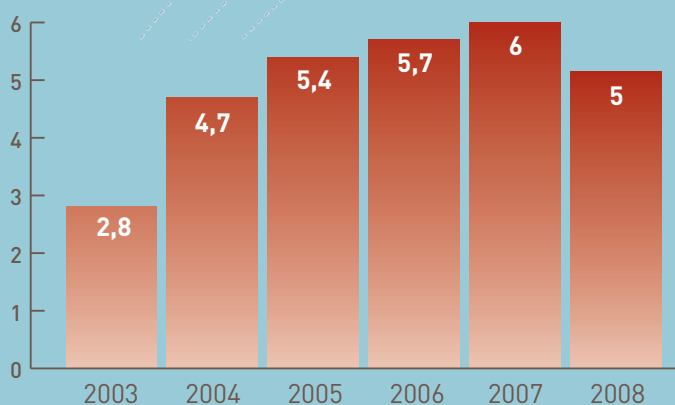
*La notation financière est l'appréciation, par une agence de notation financière indépendante, du risque de solvabilité financière d'une entreprise. Elle vise à attribuer une note correspondant aux perspectives de remboursement de ses engagements envers ses créanciers (fournisseurs, banques, détenteurs d'obligations...). La notation financière constitue, pour les investisseurs, un critère clé dans l'estimation du risque qu'un investissement comporte.

Fort de son expertise historique, Generali a dédié un pôle spécifique, Generali Patrimoine, au développement de l'épargne patrimoniale et confirme ainsi son engagement sur ce marché.

Generali Patrimoine se distingue notamment des autres intervenants par l'innovation régulière qu'il apporte à ses produits et à ses services, renforçant ainsi, année après année, sa position sur le marché très dynamique de l'assurance vie. Cette réussite est le fruit d'un véritable savoir-faire bénéficiant de la reconnaissance de la presse et des professionnels.

Cette solidité de premier ordre a conduit votre Conseiller à confier la gestion de votre épargne à Generali Patrimoine, à travers le contrat Himalia.

Generali Patrimoine : évolution du chiffre d'affaires depuis 2003 (en milliards d'euros)



AVEC HIMALIA, VOTRE ÉPARGNE VIT AU RYTHME DE VOS PROJETS



Investissement préféré des Français, l'assurance vie est une solution à privilégier pour répondre à tous vos besoins :

- constituer une épargne de précaution,
- protéger vos proches,
- optimiser votre fiscalité,
- financer votre retraite,
- organiser et transmettre votre patrimoine.

Disponible en version Vie ou Capitalisation, Himalia est la solution d'épargne que votre Conseiller vous recommande :

- une offre financière large et diversifiée,
- les toutes dernières options de gestion pour optimiser le suivi de votre épargne,
- une multitude de services pour vous faciliter la vie,
- une épargne qui reste souple et disponible.

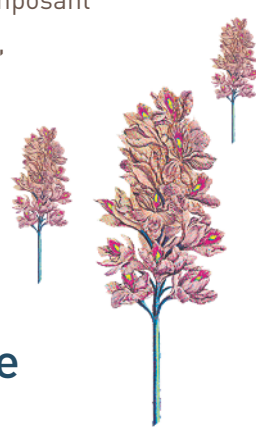
Vous pouvez modifier votre mode de gestion et passer à tout moment de la Gestion Libre à la Gestion Pilotée et inversement...

Vous trouverez dans l'offre Himalia la stratégie financière qui vous convient.

À vous de choisir le mode de gestion financière le plus approprié à votre profil d'épargnant : la Gestion Libre ou la Gestion Pilotée.

Gardez la maîtrise de votre investissement

Optez pour la **Gestion Libre** et pilotez en toute liberté vos investissements sur les supports composant l'offre financière. À vous de les combiner, de les accorder et d'adopter la stratégie qui vous convient, avec l'aide de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine.



Affranchissez-vous de la gestion financière de votre contrat

Choisissez la **Gestion Pilotée**. Vous confiez votre épargne à Generali Patrimoine qui prend conseil auprès de gestionnaires expérimentés. Afin de couvrir la plupart de vos besoins en matière de gestion financière, nous vous proposons dix profils de gestion. À vous d'adopter celui qui vous convient, avec l'aide de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine.

Pour en savoir plus, consultez les plaquettes Himalia spécifiquement dédiées à la Gestion Libre et à la Gestion Pilotée !

SÉCURISEZ VOTRE ÉPARGNE AVEC LES FONDS EN EUROS

Par leur composition, les fonds en euros sont peu exposés aux fluctuations des marchés financiers et répondent à un objectif de sérénité. En outre, leurs performances vous sont définitivement acquises grâce à "l'effet cliquet". Ils offrent deux atouts majeurs :

- un rendement stable,
- un taux minimum garanti annuel.

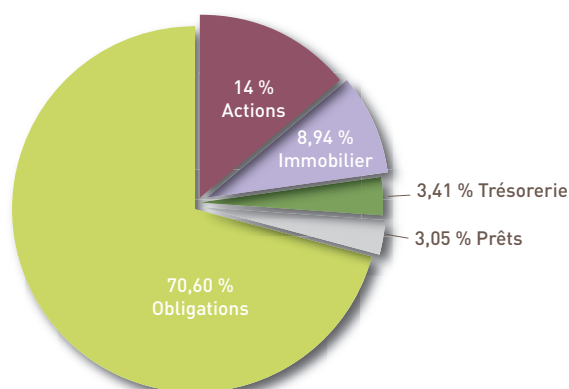
Dans le cadre de l'offre Himalia, Generali Patrimoine vous propose deux fonds :

- l'Actif Général de Generali Vie (A.G.G.V.),
- Euro Innovalia.

Actif Général de Generali Vie, au service de votre sécurité

Ce fonds est l'un des premiers supports en euros de Generali Vie. Il vous offre le socle sécuritaire nécessaire à la bonne gestion de votre épargne et vous fait profiter de la performance optimale liée à sa composition.

- **Composition de l'Actif Général de Generali Vie au 31 décembre 2008**



L'Actif Général de Generali Vie dispose d'atouts spécifiques :

- un taux net de participation aux bénéfices de 4,30 %* en 2008,
- un montant significatif d'actifs gérés de 11 milliards d'euros pour absorber les variations du marché,
- une composition diversifiée.

* Taux de participation aux bénéfices au 31/12/2008, net de frais de gestion, hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



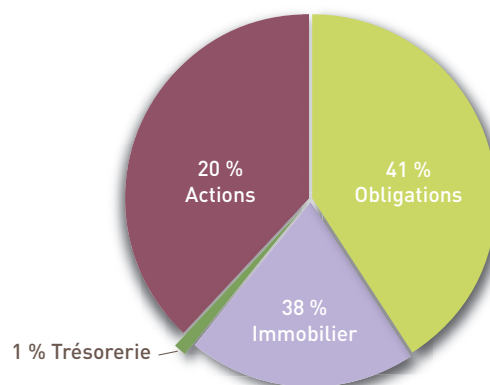
Euro Innovalia, au service de la performance

Euro Innovalia allie la sécurité d'un fonds en euros classique au dynamisme maîtrisé d'une gestion de portefeuille de valeurs immobilières. Proposé en série limitée, il vous offre :

- l'opportunité d'investir dans un portefeuille d'immobilier de bureaux de grande qualité,
- des perspectives de rendement attractives.

Il est idéal pour constituer le socle sans risque d'une allocation d'actifs destinée à la perception de revenus réguliers ou à la valorisation d'un capital.

- **Composition d'Euro Innovalia au 31 décembre 2008**



En 2008, le fonds Euro Innovalia a distribué un taux net de participation aux bénéfices de 4,60 %*.

* Taux de participation aux bénéfices au 31/12/2008, net de frais de gestion, hors CSG, CRDS et prélèvements sociaux. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. L'accès à Euro Innovalia est soumis à conditions.



PROTÉGEZ VOTRE FAMILLE AVEC LES GARANTIES DE PRÉVOYANCE

Himalia met à votre disposition trois garanties de prévoyance pour mettre le capital que vous souhaitez transmettre à vos bénéficiaires à l'abri des fluctuations boursières.

La Garantie Plancher

Disponible jusqu'à votre 75^e anniversaire selon deux options, elle garantit le versement, aux bénéficiaires désignés dans votre contrat, d'un montant au minimum égal aux sommes que vous avez versées, même en cas de moins-values constatées sur votre contrat.

Bien entendu si l'épargne constituée sur votre contrat lors de votre décès est supérieure aux sommes brutes versées, c'est celle-ci qui leur sera versée.

La Garantie Vie Universelle

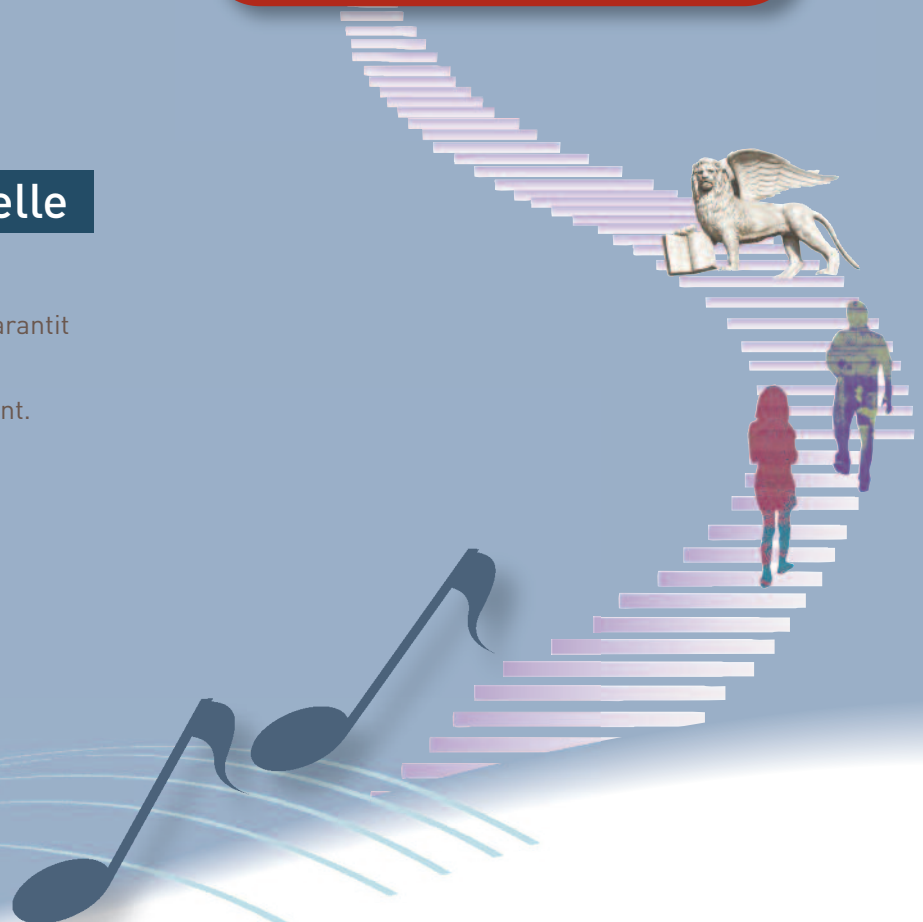
Disponible jusqu'à votre 75^e anniversaire sous réserve d'acceptation médicale, elle garantit le versement aux bénéficiaires d'un capital dont vous aurez vous-même défini le montant.

La Garantie Vie Entière

Disponible à tout moment sous réserve d'acceptation médicale, elle garantit le versement aux bénéficiaires d'un capital dont vous aurez vous-même défini le montant. Elle n'impose pas de limite d'âge contrairement à la Garantie Vie Universelle.

QUELLE GARANTIE CHOISIR ?

Garant de votre stratégie patrimoniale, votre Conseiller en Gestion de Patrimoine peut vous guider dans le choix des garanties de prévoyance.



AVEC HIMALIA, PROFITEZ D'UN CADRE FISCAL PRIVILÉGIÉ

	Himalia Vie	Himalia Capitalisation
Fiscalité des plus-values en cas de rachat*	<ul style="list-style-type: none"> • Avant le 4^e anniversaire du contrat : imposition des produits à l'impôt sur le revenu (IR) au barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de 35 %. • Entre le 4^e et le 8^e anniversaire du contrat : imposition des produits à l'impôt sur le revenu (IR) au barème progressif ou, sur option, au prélèvement forfaitaire libératoire de 15 %. • Au-delà du 8^e anniversaire de votre contrat : <ul style="list-style-type: none"> • imposition des produits à l'impôt sur le revenu au barème progressif après application d'un : <ul style="list-style-type: none"> - abattement annuel de 4 600 euros pour les personnes célibataires, veuves ou divorcées et soumises à imposition distincte, - abattement de 9 200 euros pour un couple soumis à une imposition commune. • ou, sur option, imposition des produits au prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %. <p>Les produits sont dans tous les cas soumis aux prélèvements sociaux, à la CSG et à la CRDS.</p>	
Fiscalité applicable en cas de décès de l'assuré	<p>1- Le bénéficiaire du contrat est le conjoint ou le partenaire de PACS ou le frère / la soeur (dans certaines situations très précises) : ni droits de succession, ni taxation à la charge du bénéficiaire quel que soit le montant du capital transmis.</p> <p>2- Les autres bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les versements effectués avant les 70 ans de l'assuré : l'épargne atteinte sur votre contrat est transmise hors fiscalité jusqu'à 152 500 euros par bénéficiaire (tous contrats confondus souscrits par un même assuré au profit d'un même bénéficiaire). Au-delà de ce montant, le capital décès supporte une taxation de 20 %. • Pour les versements effectués à compter des 70 ans de l'assuré : les droits de succession ne sont dus que pour la fraction des primes versées excédant 30 500 euros (tous contrats confondus souscrits par un même assuré quel que soit le nombre de bénéficiaires). Les produits capitalisés sur les versements effectués ne supportent aucune fiscalité. 	<p>Le contrat n'est pas dénoué par décès. Le contrat de capitalisation est transmis aux héritiers au jour du décès du souscripteur. Il se poursuit à leur nom tant que le rachat total n'est pas demandé.</p>
Fiscalité ISF de l'épargne atteinte	La valeur de rachat au 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition doit être intégrée à votre patrimoine.	Seule la valeur nominale (correspondant aux versements bruts effectués sur votre contrat à l'exclusion des plus-values) au 1 ^{er} janvier de l'année d'imposition doit être intégrée à votre patrimoine.
Donation		<p>Le contrat de capitalisation peut faire l'objet d'une donation à toute personne de votre choix, bénéficiant des abattements et réductions de droit commun.</p> <p>Avantage pour le donataire : il bénéficie de l'antériorité fiscale liée au contrat.</p>

* Sauf cas de rachat dans des circonstances exceptionnelles.

BÉNÉFICIEZ DES SERVICES DE GENERALI PATRIMOINE

• Définissez votre profil d'investisseur

Prudent ou audacieux, néophyte ou avisé, vous avez votre propre degré de tolérance au risque. Afin de définir, avec l'aide de votre Conseiller, le profil de risque en adéquation avec vos objectifs, Generali Patrimoine met à votre disposition un outil sur mesure : **Profilonet**.

Profilonet est constitué d'une série de douze questions ciblées qui permet de connaître votre degré d'acceptation du risque.

Vous saurez si vous avez un profil prudent ou plus audacieux et votre Conseiller sera à même de vous proposer une allocation d'actifs répondant à vos objectifs personnels.

• Services en ligne

- Suivez l'évolution de votre contrat Himalia de chez vous !

Grâce aux services en ligne disponibles via le site internet de votre Conseiller en Gestion de Patrimoine, vous pouvez consulter en temps réel les informations détaillées de votre contrat :

- mouvements,
- épargne atteinte,
- répartition de votre investissement,
- fiches d'information financière sur chacun des supports mises à jour quotidiennement.

- Simplifiez-vous la vie avec les actes en ligne !

A tout moment, vous pouvez effectuer vos transactions courantes directement de chez vous : versements libres, arbitrages et rachats partiels en 72 h.

• Service relation clientèle

Un service relation clientèle est à votre écoute. Des chargés de relation clientèle sont à votre disposition au 01 58 38 81 00 du lundi au vendredi, de 9h à 18h sans interruption, pour répondre à toutes les questions concernant la gestion administrative de votre contrat.

Pour toutes autres questions, votre Conseiller en Gestion de Patrimoine demeure votre interlocuteur privilégié. N'hésitez pas à le contacter !

• Information client actualisée et transparente

Pour vous offrir, chaque trimestre, un panorama complet de l'actualité financière et des évolutions apportées à vos contrats et à nos services, vous recevrez Acti'News, la lettre d'information des clients de Generali Patrimoine.

Pour suivre l'évolution de votre contrat, un état de situation vous est envoyé chaque année. Vous y retrouverez tous les mouvements effectués sur votre contrat et la valeur atteinte de votre contrat.



Génération responsable



GENERALI
Patrimoine

Generali Vie
Société Anonyme au capital
de 285 863 760 euros
Entreprise régie
par le Code des assurances
602 062 481 R.C.S Paris

Siège social
11, boulevard Haussmann
75009 Paris